Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_107_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 5 octobre 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Martine LEBRUN, Anthnoy PHILIPPON, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME, Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO (à partir de la délibération 2026/107), Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Emilie LAINE, Jean-Pierre MARTINEZ, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Monsieur Laurent PLAGNE à Monsieur Romain GUILLARD
Madame Sylvie HARDY à Madame Martine LEBRUN

Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/107 Commissions d'instruction : évolution de la composition

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Vincent VIVIER, conseiller municipal, a présenté, par courrier reçu le 28 septembre 2026, sa démission du mandat de conseiller municipal. Etant membre de la commission "Ressources, pilotage et fabrique de la ville", il convient de procéder à son remplacement.

Pour rappel, par délibération n°2026/046 en date du 10 avril 2026, le Conseil municipal à

- créer une commission « Budgets » qui ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux
- créer deux commissions d'instruction :
  - Commission "Vivre ensemble et énergies locales"
  - Commission "Ressources, pilotage et fabrique de la ville"
- fixer à 18 le nombre de représentants du Conseil municipal, en dehors du Maire qui est Président de droit, pour chacune des deux commissions d'instruction, avec :
  - 14 représentants titulaires pour la liste majoritaire et 3 représentants suppléants
  - 4 représentants titulaires pour la liste minoritaire et 1 représentant suppléant

Peuvent participer aux commissions, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale conviés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

Il est donc proposé de faire évoluer la composition de la commission "Ressources, pilotage et fabrique de la ville" en remplaçant Monsieur Vincent VIVIER par Monsieur Gil OLLIVIER-HENRY, les autres représentants du Conseil municipal restant échangés.

Concernant la désignation des membres de l'assemblée délibérante au sein de cette commission, il est rappelé que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *si une seule candidature a été*

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20261005-2026_107_1-DE

déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ». De même, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose. Il sera donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal est invité à :

- **désigner** les représentants titulaires du Conseil municipal au sein de la commission « Ressources, pilotage et fabrique de la ville », au vote à main levée, comme suit : Laurent Plagne, Isabelle Lebreton, Anthony Philippon, Yann Le Gall, Louis Couasme, Stéphane Chauvet, Guillaume Pasquier, Christian Robert, Jean-Pierre Martinez, Laëticia Cheminel, Mafua De Sousa Monteiro, Sylvie Hardy, Emilie Lainé, Gil Ollivier-Henry, Laurent Rebuffie, Gautier Deruette, Caroline Ourion, Gilles Dreuslin
- **dire que** les autres dispositions de la délibération n°2026/046 restent inchangées

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Louis COUASME

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE 35

Grégoire LE BLOND